



BAC PRO

Technicien Menuisier Agenceur

Le titulaire du BAC PRO intervient en atelier et sur des chantiers pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiseries extérieures et intérieures ainsi que des aménagements de pièces, bureaux, cuisines, salles de bain, dressings, magasins, salles d'exposition, lieux de réunion...



Recrutement

Élèves issus de 3^{ème} Générale ou de Prépa-Métiers.
Élèves de seconde indifférenciée.
Élèves de secondes passerelles.

Durée de la formation

3 ans dont 22 semaines en entreprise.

HORAIRES HEBDOMADAIRES	SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS*	PREMIÈRE	TERMINALE
Enseignements professionnels <ul style="list-style-type: none">• Enseignements en atelier• Enseignements professionnels et français en co-intervention• Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention• Réalisation d'un chef d'œuvre• Prévention-Santé-Environnement• Économie Gestion ou Économie Droit	18 h	18 h	18,5 h
Enseignements généraux <ul style="list-style-type: none">• Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique• Mathématiques• Langue vivante A• Physique-chimie• Arts appliqués et culture artistique• Éducation physique et sportive• Accompagnement personnalisé / consolidation	12 h	12 h	11,5 h

*Famille de métiers de l'Agencement, de la menuiserie et de l'Ameublement

	SECONDE	PREMIÈRE	TERMINALE
Nombre de semaines de formation en milieu professionnel	6	8	8

Poursuite d'études

4 BTS Systèmes Constructifs Bois & Habitat
2 BTS Développement et Réalisation Bois
1 BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques
3 BTS étude et Réalisation d'Agencement

Débouchés

Le titulaire du BAC PRO « Technicien Menuisier Agenceur » exerce son activité dans les petites et moyennes entreprises qui fabriquent, installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment, et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel ou collectif.

Le titulaire du BAC PRO « Technicien Menuisier Agenceur » doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite d'une réalisation d'ouvrage en totale autonomie. Après quelques années d'expérience en atelier et sur les chantiers à réaliser des travaux et des tâches diverses, il pourra évoluer vers la qualification de maître-ouvrier et assurer la fonction de chef d'équipe. Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.